

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Paul GLASSER étant absent seulement pour cette délibération), décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 180 section 2, 1,11 ares (un are et onze centiares) appartenant à Madame Liliane OSTERMANN, domiciliée au 5, cours Fernand Jeanger à Strasbourg (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,11 \times 3200 = 3\,552$ € (annexe 1) ;
- Parcelle n° 179 section 2, 99 centiares (quatre vingt dix neuf centiares) appartenant à Madame Marguerite HOFFMANN, domiciliée au 82, rue de Bischoffsheim à Griesheim-Près-Molsheim (Bas-Rhin) ; pour un montant de $0,99 \times 3200 = 3\,168$ € (annexe 1) ;
- Parcelle n° 177 section 2, 1,53 ares (un are et cinquante trois centiares) appartenant à Monsieur Gérard WOLFF et son épouse Gabrielle née FISCHER, domiciliés au 6, rue de l'eau à Westhoffen (Bas-Rhin) ; pour un montant de $1,53 \times 3200 = 4\,896$ € (annexe 1).

Il décide également d'échanger les parcelles section 2 n^{os} 276/231, 2,74 ares (deux ares et soixante quatorze centiares) et n° 278/235, 91 centiares (quatre vingt onze centiares) appartenant à la commune (annexe 2) contre les parcelles section 2 n^{os} 273/229, 3,66 ares (trois ares et soixante six centiares) et 275/230, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares, appartenant à Monsieur Didier MULLER, domicilié au 2, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) pour une valeur équivalente à 19 232 €.

2° Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, modifie le budget annexe « Wintzenh Terrains Hinter den Gaerten » pour l'année 2011 comme suit :

Virement de crédits aux comptes de recettes suivants :

Recettes – Crédits à ouvrir	Article 1641 Emprunt en unités monétaires	+ 70 000 €
Recettes – Crédit à réduire	Chap 024 Produits des cessions	- 70 000 €

Virement de crédits aux comptes de dépenses suivants :

Dépenses – Crédits à ouvrir	Article 2031 Frais d'études	+ 1 100 €
Dépenses – Crédits à réduire	Article 2111 Terrains nus	- 1 100 €

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, modifie le budget principal pour l'année 2011 comme suit :

Virement de crédits aux comptes de dépenses suivants :

Dépenses – Crédits à ouvrir	Article 1641 opération 20 Voirie Communale	+ 1 €
Dépenses – Crédits à réduire	Article 2138 Opération 22 Petit Patrimoine	- 1 €

4° Le conseil municipal décide d'adopter le taux d'1% pour l'ensemble des zones N du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la taxe d'aménagement.

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de régulariser la situation de Monsieur MARY et de l'employer en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe, pour un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 298, majoré 296 et pour une durée hebdomadaire de 3,30/35^{ème} et autorise le maire à signer le contrat de travail.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, se prononce en faveur de la modification statutaire du SIVU du Bassin de la Souffel qui transfère le siège social au Trèfle, Maison des Services Publics du Kochersberg, 32, Route des Romains, 67 370 TRUCHTERSHEIM.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, déclare que le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement n'apporte ni observation, ni objection.

Pour extrait conforme à Wintzenheim-Kochersberg, le 15 décembre 2011.

Le Maire,
Alain NORTH